Extrait du Le Vénissian

http://levenissian.fr/1-toit-1-Emploi-c-est-un-droit,1323

Le Vénissian Mai 2013

1 toit, 1 Emploi, c'est un droit !

- Vénissieux -

Date de mise en ligne : mercredi 22 mai 2013

Copyright © Le Vénissian - Tous droits réservés

Vénissieux rassemblée pour lutter contre l'injustice sociale.
Depuis plusieurs années les Vénissians se rassemblent pour arrêter ces pratiques d'un autre temps celles des expulsions locatives et des coupures d'énergie.

Comment peut-on admettre que la solution est de rajouter de la misère à la pauvreté en expulsant.

Le droit au logement est depuis 1946 un droit inscrit dans la Constitution. Mais aucun gouvernement ne prend les dispositions pour le mettre en oeuvre.
Toutes les lois, de la loi Besson au DALO inventent des véritables usines à gaz mais n'évitent pas les procédures d'expulsion.

Expulsions qui jettent à la rue des hommes, des femmes et des enfants, et peuvent se terminer par des drames comme ce 24 avril où une personne âgée s'est suicidée.
Pourquoi ? Parce que le logement est devenu depuis les années 80 un marché. Il est devenu un produit spéculatif comme l'or, le blé....

Les promoteurs privés comme les grands groupes capitalistes, Bouygues et consorts veulent faire de l'argent en un minimum de temps. Le prix de la construction atteint un niveau qui engendre des loyers très élevés. La part des revenus consacrée au loyer des salariés, des retraités, des chômeurs devient de plus en plus importante, parfois elle approche les 50%.
Et pour ne pas contrarier les promoteurs, les rentiers et pour réduire les dépenses publiques, la politique pour impulser la construction du logement social avec un loyer abordable est limitée.
Pour ces raisons sans changement de politique les expulsions continueront. -Il faut changer d'orientation économique et politique. Le logement doit être une priorité nationale.

Vénissieux exige :

- un moratoire des expulsions,
- la création d'un service public du logement qui le protège de la spéculation,
- des loyers et des charges abordables,
- la construction de logement sociaux dans toutes les communes.

Copyright © Le Vénissian